

MAIRIE DE GUESNAIN (NORD)

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UNE BENNE SUR LE PARKING DE LA RUE DE VERNEUIL Arrêté de police N°52/2018 du 06 JUILLET 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales Vu la demande formulée par Monsieur Duez Gilbert de mettre en place une benne sur le parking de la rue de Verneuil situé à l'arrière de son habitation sis 105 rue Arthur Ramette à Guesnain dans le but d'effectuer le retrait de gravats suite à un incendie.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 Mo

Monsieur Duez Gilbert est autorisé à faire installer une benne à gravats de manière provisoire sur le parking de la rue de Verneuil situé à l'arrière de son habitation sis 105 rue Arthur Ramette à Guesnain à compter du mercredi 11 juillet 2018 et pour une durée de 07 jours.

ARTICLE 2

La mise en place de la benne doit être effectuée dans le respect des règles de stationnement en vigueur.et sera faite de manière à laisser passer les piétons et les poussettes d'enfants.

ARTICLE 3

Toute benne pleine de déblais doit être relevée immédiatement, ou au plus tard à la fin de la journée. Le contenu de la benne reste sous l'entière responsabilité du permissionnaire qui après enlèvement de la benne s'assurera du nettoyage de la chaussée.

ARTICLE 4

Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 5

Monsieur Duez Gilbert domicilié au N° 105 de la rue Arthur Ramette à Guesnain

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de

l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, 06 juillet 2018

Pour le Maire empêché, L'Adjoint Délégué, Mongieur Laborn Pon Pon

Monsieur Lahsen Ben Brahim Mohamed

DE EXESNAIN

http://www.ville-guesnain.fr